

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU
30 mars 2021

COMPTE RENDU

Séance du 30 mars 2021

L'an deux mille vingt-et-un le mardi trente mars à dix-huit heures, le conseil communautaire de Limoges Métropole - Communauté urbaine, légalement convoqué le 24 mars 2021, par le Président, s'est réuni en séance publique à la Maison de la Région Nouvelle Aquitaine à Limoges, salle Gérard Vandembroucke, sous la présidence de Guillaume GUERIN, Président.

Claude COMPAIN, Conseiller communautaire délégué, désigné au scrutin de l'ouverture de la séance, remplit les fonctions de secrétaire.

Etaient présents :

M. Guillaume GUERIN, M. Bernard THALAMY, M. Emile-Roger LOMBERTIE, M. Gilles BEGOUT, M. Fabien DOUCET, M. Gilles TOULZA, Mme Catherine MAUGUIEN-SICARD, M. Jean-Luc BONNET, M. Gaston CHASSAIN, Mme Emilie RABETEAU, M. Jean-Marie LAGEDAMONT, M. Pascal ROBERT, Mme Sarah GENTIL, M. Philippe JANICOT, Mme Sylvie ROZETTE, M. Vincent LEONIE, M. Claude COMPAIN, Mme Julie LENFANT, Mme Marie-Eve TAYOT, M. François POIRSON, M. Jacques ROUX, M. Marc BIENVENU, Mme Samia RIFFAUD, M. Alexandre PORTHEAULT, M. Claude BRUNAUD, M. Pascal THEILLET, M. Jean-Yves RIGOUT, M. Vincent JALBY, M. Joël GARESTIER, M. Rémy VIROULAUD, M. Ludovic GERAUDIE, M. Serge ROUX, M. Franck DAMAY, Mme Delphine MOULIN, Mme Martine BOUCHER, Mme Monique DELPI, M. Sébastien LARCHER, Mme Marie-Claude BODEN, M. Laurent LAFAYE (à partir de la délibération « Modalités relatives à la procédure de modification simplifiée n°4 du PLU de la commune de Panazol – Suppression de l'emplacement réservé n°18 ») Mme Hélène CUEILLE, Mme Marie LAPLACE, Mme Corinne JUST, M. Denis LIMOUSIN, M. Gilbert BERNARD, M. Michel CUBERTAFOND, Mme Isabelle DEBOURG, M. Ibrahima DIA, M. Olivier DUCOURTIEUX, M. Jamal FATIMI, Mme Amandine JULIEN, Mme Geneviève LEBLANC, Mme Isabelle MAURY, Mme Nathalie MEZILLE, M. Thierry MIGUEL, Mme Nezha NAJIM, M. Laurent OXOBY, M. Matthieu PARNEIX, M. Philippe PAULIAT-DEFAYE, M. Vincent REY, Mme Nadine RIVET, Mme Corinne ROBERT, Mme Sarah TERQUEUX, Mme Patricia VILLARD, Mme Gülsen YILDIRIM, Mme Rhabira ZIANI BEY, M. Alain BOURION, Mme Pascale ETIENNE, Mme Jocelyne LAVERDURE DELHOUME, Mme Martine TABOURET, Mme Nadine BURGAUD, Mme Anne-Marie COIGNOUX

Absents excusés avec délégation de pouvoirs :

M. Laurent LAFAYE donne pouvoirs à M. Gaston CHASSAIN (*jusqu'à la délibération « Approbation de la modification n°7 du PLU de Feytiat – Modification du règlement écrit de la Zone urbaine à vocation économique »*)

M. Vincent BROUSSE donne pouvoirs à M. Emile-Roger LOMBERTIE

M. Jérémy ELDID donne pouvoirs à M. Thierry MIGUEL

Mme Shérazade ZAITER donne pouvoirs à M. Guillaume GUERIN

Limoges Métropole – Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 30 mars 2020

Tenue du conseil communautaire en visioconférence dans le cadre de l'état d'urgence
sanitaire

La loi du 14 novembre 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire prévoit la possibilité d'organiser les conseils communautaires en visioconférence conformément aux dispositions de l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020.

Dans ce cadre, il convient d'adopter une délibération en début de séance qui prévoit les éléments suivants :

a/ les modalités d'identification des participants

b/les modalités d'enregistrement et de conservation des débats

c/ les modalités de scrutin

Pour procéder aux votes, le Président ouvre la séquence des votes en demandant aux élus ceux qui souhaitent voter contre ou s'abstenir sur les dossiers.

En cas de difficultés, à recenser les votes, un appel uninominal pourra avoir lieu.

Le conseil communautaire approuve les modalités de la visioconférence pour la présente séance du conseil communautaire.

ADOPTER A L'UNANIMITE

Limoges Métropole – Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 mars 2020

Budget principal - budget primitif 2021

Le conseil communautaire adopte le budget primitif 2021 dans les conditions définies dans le rapport de présentation ci-joint.

ADOpte A L'UNANIMITE

LIMOGES METROPOLE – BUDGET PRIMITIF 2021

PRESENTATION SYNTHETIQUE

Les objectifs du budget 2021 ont été fixés lors du débat d'orientations budgétaires. Il s'agit, dans le contexte économique difficile de la crise sanitaire, de continuer à soutenir l'activité du territoire et à lui offrir des perspectives de développement. Ce sont ainsi 97 M€ de dépenses d'investissement hors dette qui ont été inscrites dans les différents budgets.

Le budget devra prendre en compte des dépenses supplémentaires liées au contexte sanitaire, mais aussi composer avec des pertes de recettes fiscales.

Malgré cette dégradation, la stabilité des taux de fiscalité est proposée pour 2021, à l'exception de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères dont le taux est majoré de 0,7 point pour compenser la hausse des coûts de traitement des déchets et la hausse de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP). Ce choix implique inévitablement une diminution de la capacité d'autofinancement prévisionnelle. Cette dégradation est cependant contrôlée (-1,8 M€) et la dette de Limoges Métropole reste tout à fait soutenable, avec une capacité de désendettement de l'ordre de 6 années, bien en deçà du seuil d'alerte fixé par la loi à 12 ans.

1. LE POIDS FINANCIER DES DIFFERENTS BUDGETS

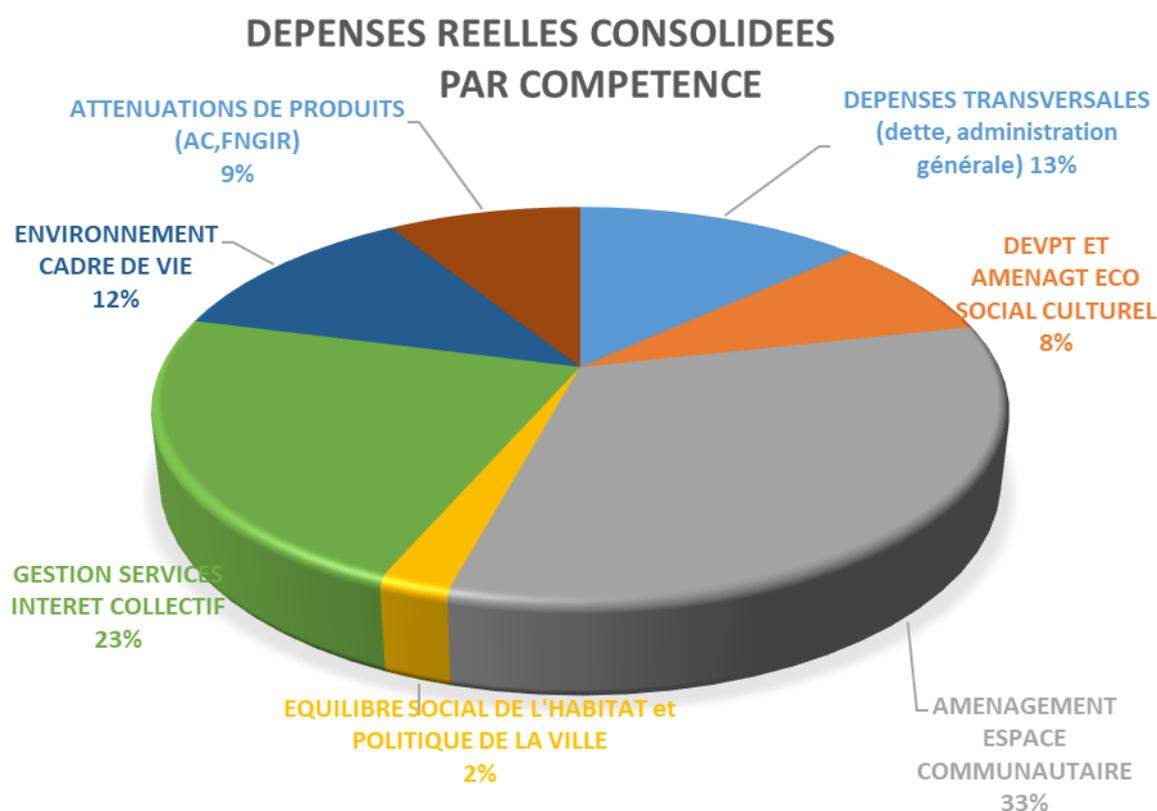
Le budget principal regroupe les deux tiers des dépenses, ainsi que les principales ressources de fiscalité et la dotation globale de fonctionnement. Les budgets annexes ont vocation à être équilibrés par des ressources spécifiquement affectées à leur activité : versement mobilité, redevances eau et assainissement, prestations de tri des déchets, vente de terrains.

BUDGET 2021: DEPENSES REELLES (hors opérations d'ordre) CONSOLIDEES

	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Budget Principal	117 561 912 €	74 039 916 €	191 601 828 €
Budget Annexe Transport Urbain	31 524 485 €	17 853 630 €	49 378 115 €
Budget Annexe Assainissement	12 353 305 €	17 027 900 €	29 381 205 €
Budget Annexe Eau	13 458 400 €	9 622 000 €	23 080 400 €
Budget Annexe Centre de Recyclage	3 862 110 €	2 852 340 €	6 714 450 €
Budgets annexes des parcs d'activités	1 739 065 €	5 479 800 €	7 218 865 €
TOTAL BP 2021	180 499 277 €	126 875 586 €	307 374 863 €
<i>pour mémoire TOTAL BP 2020</i>	<i>175 829 030 €</i>	<i>111 306 136 €</i>	<i>287 135 166 €</i>

N.B. les dépenses réelles d'investissement comprennent le remboursement du capital de la dette

2. LE BUDGET CONSOLIDE PAR COMPETENCE



3. L'EFFORT D'INVESTISSEMENT

Limoges Métropole a pour vocation d'assumer les investissements structurants du territoire communautaire. Au total près de 97 M€ de dépenses seront proposés cette année et inscrits dans les différents budgets de Limoges Métropole pour les compétences :

- Aménagement de l'espace communautaire : 45,1 M€. L'enveloppe annuelle de travaux de voirie s'établit à 17,8 M€, auxquels il faut ajouter 1 M€ pour les parcs en ouvrage. Des crédits sont inscrits pour le programme de rénovation urbaine, le diagnostic des cavités et des ouvrages d'art et les parkings de voirie.

Les déplacements urbains pèsent pour 1,1 M€ sur le budget principal et pour 14,4 M€ sur le budget des transports sur lequel sont inscrits les crédits nécessaires à la création de la liaison La Bastide/Puy Ponchet via une passerelle sur l'A20 (8,5 M€ d'ici 2023), l'acquisition de 4 trolleybus articulés (4 M€) et les études pour le projet de bus à haut niveau de service.

- Gestion des services d'intérêt collectif : 28,3 M€ concerne l'assainissement (16 M€), l'eau potable (8,2 M€), la transition énergétique (2,9 M€), la gestion des eaux pluviales (0,8 M€) et la création/extension des cimetières (0,4 M€).

La modernisation de la station d'épuration principale (projet de 25 M€ HT d'ici fin 2023 sur le budget annexe de l'assainissement) permettra d'améliorer les performances de l'équipement et de réduire la consommation énergétique.

- Le développement économique : 12,1 M€ est une priorité avec la mise en œuvre du programme « Territoire d'industrie » pour lequel 2,5 M€ sont inscrits pour 2021, les zones d'activités (3,4 M€), et 1,8 M€ de participations (aides à l'immobilier ou avances remboursables) destinées aux entreprises.

- Environnement et cadre de vie : 6 M€.
 - 2 M€ pour la collecte des déchets et 1,1 M€ pour le gros entretien de la CEDLM
 - 655 K€ pour l'aménagement des eaux et la préservation des espaces naturels
 - 2,2 M€ pour la fin des travaux de modernisation du centre de recyclage
- L'équilibre social de l'habitat : 2,4 M€ pour les aides à la production de logements sociaux, à la rénovation du bâti ancien et à l'accueil et au logement des gens du voyage.

DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT HORS DETTE ET DOTATIONS

(compris les investissements comptabilisés en stock sur les lotissements d'activité)

Investissement par compétences	96 533 836 €
DEVELOPPEMENT ET AMENAGEMENT ECONOMIQUE SOCIAL ET CULTUREL	12 107 455 €
Budget Principal	10 418 455 €
Budgets Annexes des parcs d'activités économiques (y compris stock)	1 689 000 €
AMENAGEMENT DE L' ESP ACE COMMUNAUTAIRE	45 083 440 €
Budget Principal	30 719 810 €
Budget Annexe Transport Urbain	14 363 630 €
EQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT	2 355 201 €
P OLITIQUE DE LA VILLE	30 000 €
GESTION DES SERVICES D'INTERET COLLECTIF	28 254 600 €
Budget Principal	4 036 500 €
Budget Annexe Eau	8 237 000 €
Budget Annexe Assainissement	15 981 100 €
ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE	5 967 840 €
Budget Principal	3 752 200 €
Budget Annexe Centre de Recyclage	2 215 640 €
DEPENSES TRANSVERSALES (administration générale)	2 735 300 €

4. LA FISCALITE

Il est proposé de reconduire les taux de fiscalité de l'année précédente. Ces taux sont nettement inférieurs à ceux des collectivités de la même strate.

	Taux Limoges Métropole	Taux moyen des grandes collectivités en 2020*
Taxe d'habitation	8,84%	10,54% (2019)
CFE	26,40%	29,75%
Foncier bâti	1%	4,39%
Foncier non bâti	3,46%	6,40%

* source : FSL « fiscalité 2020 des grandes collectivités » -EPCI comportant une ville de plus de 100 000 habitants

La communauté urbaine ne percevra plus la taxe d'habitation sur les habitations principales, cette dernière étant compensée dans le budget par une fraction de TVA nationale. C'est l'Etat qui percevra la taxe des 20% de contribuables encore assujettis jusqu'en 2022. Par contre, Limoges Métropole perçoit toujours la TH sur les résidences secondaires.

Le versement mobilité auquel sont assujettis les employeurs publics ou privés de 11 salariés et plus, constitue la première source de financement des transports en commun. Depuis 2016, son taux est fixé à **1,38%**, le taux moyen des autorités organisatrices de la mobilité de plus de 200 000 habitants était proche de 1,90% en 2019.

Le taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) est fixé à **6,12%** pour la zone Limoges et **8,58%** pour la zone « autres communes », soit un taux moyen pondéré de 6,89%. La moyenne des collectivités de la strate s'élevait à 10,4% en 2020 (source : cabinet Michel Klopfer). Au regard des prévisions budgétaires pour 2021, notamment la hausse des coûts (augmentation des taux de taxe générale sur les activités polluantes, coût du recyclage) et la baisse des recettes de l'ensemble de la filière propreté, une augmentation de 0,7 point des taux de TEOM a été réalisé pour 2021 afin de conserver l'équilibre du « compte propreté ».

5. L'EQUILIBRE DU BUDGET PRINCIPAL ET LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT

Le choix de la stabilité fiscale dans le contexte de crise sanitaire et économique contribue à dégrader la capacité d'autofinancement du budget principal, c'est-à-dire la capacité à financer les investissements par un excédent de fonctionnement.

Mouvements réels, en €	BP 2018	BP 2019	BP 2020	BP 2021
Produits réels de fonctionnement	125 189 670	130 406 036	132 421 100	133 561 325
Charges réelles de fonctionnement	109 478 738	113 308 155	114 671 255	117 561 912
SOLDE DES OPERATIONS REELLES	15 710 932	17 097 881	17 749 845	15 999 413
Travaux en régie	1 400 000	1 800 000	1 600 000	1 600 000
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT PREVIS.	17 110 932	18 897 881	19 349 845	17 599 413

Le niveau de la capacité d'autofinancement prévisionnelle reste cependant satisfaisant, supérieur au niveau 2018.

6. LA DETTE

L'encours de dette du budget consolidé de Limoges Métropole est resté quasiment stable sur l'exercice 2020 (+0,5M€).

	CRD au 31/12/2019 (A)	nouvelle dette (B)	amortissement 2020 (C)	Variation sur 2020 (D=B-C)	CRD au 31/12/2020 (A+D)
Budget Principal (hors CEDLM)	128 113 430,18 €	15 000 000,00 €	12 588 739,47 €	2 411 260,53 €	130 524 690,71 €
Centrale Energie Déchets	3 945 837,07 €	0,00 €	917 332,96 €	-917 332,96 €	3 028 504,11 €
Dette récupérable	1 508 889,00 €	0,00 €	553 181,00 €	-553 181,00 €	955 708,00 €
Total Budget Principal	133 568 156,25 €	15 000 000,00 €	14 059 253,43 €	940 746,57 €	134 508 902,82 €
Capacité de désendettement Budget Principal	5,8 années				6,1 années (*)
Transports Urbains	29 961 396,09 €	2 213 247,00 €	3 419 617,38 €	-1 206 370,38 €	28 755 025,71 €
Eau	17 361 945,37 €	219 975,00 €	1 388 664,39 €	-1 168 689,39 €	16 193 255,98 €
Assainissement	13 024 385,43 €	279 000,93 €	1 129 269,32 €	-850 268,39 €	12 174 117,04 €
Centre de Recyclage	3 458 333,18 €	3 400 000,00 €	381 666,68 €	3 018 333,32 €	6 476 666,50 €
Lotissements d'Activités Eco	703 620,78 €	0,00 €	152 539,89 €	-152 539,89 €	551 080,89 €
Parc d'Activités Grande Pièce	5 000 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5 000 000,00 €
OCEALIM	700 000,00 €	0,00 €	112 000,00 €	-112 000,00 €	588 000,00 €
Total des Budgets Annexes	70 209 680,85 €	6 112 222,93 €	6 583 757,66 €	-471 534,73 €	69 738 146,12 €
BUDGET GLOBAL	203 777 837,10 €	21 112 222,93 €	20 643 011,09 €	469 211,84 €	204 247 048,94 €

(*) capacité de désendettement 2020 estimée au vu du compte administratif provisoire

Le budget principal affiche une capacité de désendettement de 6 ans, il s'agit de la durée théorique qui serait nécessaire pour rembourser la dette si toute la capacité d'autofinancement y était consacrée. Cette durée est inférieure à la moitié du « plafond national de référence » fixé à 12 ans par la loi de programmation des finances publiques. Elle traduit donc un niveau d'endettement parfaitement soutenable.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 mars 2020

Fixation des taux d'imposition ménages 2021 : taxe foncière sur les propriétés bâties et taxe foncière sur les propriétés non bâties

Les impôts ménages sont : la Taxe d'habitation (TH), la Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) et la Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB).

Conformément aux orientations budgétaires annoncées lors du précédent conseil communautaire, le conseil communautaire décide de maintenir les taux de 2020 pour l'exercice 2021 pour les deux taxes foncières soit :

- le taux de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties à 1%
- le taux de la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties à 3,46%.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole – Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 30 mars 2020

Cotisation foncière des entreprises - Fixation des taux pour 2021

Le conseil communautaire décide d'adopter un maintien du taux de CFE, comme c'est le cas depuis 2010 soit 26,40%.

ADOPTE A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 mars 2020

Taxe d'enlèvement des ordures ménagères - taux pour 2021

Au regard des prévisions budgétaires pour 2021, notamment la hausse des coûts et la baisse des recettes de l'ensemble de la filière propreté, il est proposé une augmentation de 0,7 point des taux de TEOM afin de conserver l'équilibre du « budget propreté ».

Le conseil communautaire décide d'adopter pour 2021 les taux de TEOM suivants :

- zone « Limoges » : 6,12%
- zone « autres communes » : 8,58%

ADOPTE A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 mars 2020

Ajustements autorisations de programme et crédits de paiement

Le conseil communautaire approuve la création de deux AP/CP sur le budget annexe des transports :

- ✓ Le projet de bus à haut niveau de service (BHNS).

Le montant total de l'autorisation de programme serait de 80 118 000 € HT sur 7 ans avec une inscription sur le crédit de paiement 2021 de 762 000 € HT.

- ✓ Le projet de création d'une voie urbaine reliant les quartiers de La Bastide et du Puy Ponchet par le franchissement de l'A20

Le montant total de l'AP serait de 8 755 000 € HT sur 3 ans avec un CP 2021 de 2 250 000 € HT.

Dans l'attente de la mise en œuvre du projet de territoire et afin d'assurer la continuité des actions d'investissement, les AP/CP existantes sont reconduites sur 2021 et ajustées si nécessaire. Les CP des années suivantes seront déterminés par le projet de territoire.

Les ajustements concernent :

- ✓ l'échangeur 36 – voie de liaison sud pour une modification de l'échéancier
- ✓ le contrat territorial milieu aquatique (CTMA) « La Valoine » pour une modification de l'échéancier
- ✓ l'enveloppe de voirie pour la reprise d'une partie du « reste à financer » de l'exercice précédent
- ✓ les eaux pluviales pour la reprise d'une partie du « reste à financer » de l'exercice précédent
- ✓ l'aide à la production de logements sociaux pour la reprise d'une partie du « reste à financer » de l'exercice précédent
- ✓ l'AP/CP « Assainissement » est modifiée pour prendre en compte l'opération de modernisation de la station d'épuration principale estimée à 25M€ dont 8 M sur 2021.
- ✓ l'agrandissement et la modernisation du centre de recyclage pour la reprise d'une partie du « reste à financer » de l'exercice précédent

ADOPTE A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 mars 2020

Amortissements des immobilisations - budget principal et budgets annexes

La mise à jour et la gestion de l'inventaire patrimonial des biens transférés par les communes membres et des biens acquis en direct par Limoges Métropole, constitue depuis plusieurs années un enjeu important pour la collectivité.

Dans un souci d'amélioration du suivi, le conseil communautaire décide d'adapter la délibération fixant les durées d'amortissement de chaque catégorie de bien pour répondre aux évolutions des compétences et des projets de Limoges Métropole.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Création du budget annexe "zone d'activité de Verneuil sur Vienne"

Le conseil communautaire a décidé de créer une zone d'activité économique sur la commune de Verneuil sur Vienne.

Les opérations d'aménagement de lotissements d'activités économiques devant être obligatoirement décrites dans une comptabilité de stocks spécifique, il est nécessaire de créer un budget annexe permettant d'individualiser les opérations de dépenses et de recettes.

Ce budget intitulé « Zone d'activité de Verneuil sur Vienne » sera géré selon la nomenclature M14 et assujetti à la TVA.

Le conseil communautaire décide d'autoriser la création de ce nouveau budget annexe « zone d'activité de Verneuil sur Vienne » à partir du 1^{er} janvier 2021.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole – Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 30 mars 2020

Tableau des emplois budgétaires

Afin de procéder à des ajustements au Tableau des emplois budgétaires (TEB) de Limoges Métropole approuvé par délibération en date du 18 décembre 2020 par le conseil communautaire, il est proposé la création de onze postes ainsi que la transformation de deux postes et le recrutement de 2 agents contractuels.

Le conseil communautaire décide de donner son accord à ces propositions et d'adopter le tableau des emplois budgétaires correspondant, porté à 811 postes.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole – Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 30 mars 2020

Mise à disposition de titres repas pour les agents communautaires - Lancement de la
procédure en Appel d'offres ouvert

Le marché actuel arrivant à échéance le 11 juillet 2021, le conseil communautaire décide d'approuver le lancement d'une consultation relative à « la mise à disposition de titres repas pour les agents communautaires », sous forme d'appel d'offres ouvert.

Il serait conclu pour une période d'un an, reconductible 3 fois un an et pour un montant des dépenses annuelles estimé à 700 000 € net.

ADOPTE A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 mars 2020

Mise en place d'un ratio pour le cadre d'emplois des attachés

Le grade d'attaché hors classe est composé de 6 échelons et d'un échelon spécial terminal. L'accès à cet échelon spécial qui revêt les caractéristiques d'un avancement de grade, nécessite que l'assemblée délibérante adopte un ratio.

Le conseil communautaire décide d'adopter le ratio d'avancement suivant :

Grade	Echelon de base	Echelon d'avancement	Ratio
Attaché hors classe	6 ^{ème} échelon	Echelon spécial hors échelle A	50 %

ADOPTE A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 mars 2020

Accord-cadre afférent à la fourniture d'articles de plomberie et sanitaires - 4 lots -
modification de la délibération n° 12.1 du 13 septembre 2018

Le conseil communautaire prend en compte les modifications et compléments apportés à la délibération n°12.1 du 13 septembre 2018 relative au lancement d'une consultation en appel d'offres ouvert pour les prestations de fourniture d'articles de plomberie et sanitaires en 4 lots.

Ainsi, chaque lot prendra la forme d'un accord-cadre mono-attributaire exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande et sera conclu pour une durée d'un an, reconductible trois fois 1 an, sans montant minimum ni montant maximum.

Les autres dispositions de la délibération n°12.1 du 28 septembre 2018 demeurent inchangées.

ADOPTE A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 mars 2020

Accord-cadre en 4 lots afférent à l'acquisition, vérification et maintenance de matériel de sécurité incendie des bâtiments de Limoges Métropole - Lancement de la procédure en appel d'offres ouvert

Afin de garantir à ses agents des conditions de travail et de sécurité optimales du point de vue du risque incendie, Limoges Métropole doit procéder à l'acquisition, la vérification et la maintenance des matériels de sécurité incendie des bâtiments

Dans ce cadre, le conseil communautaire décide d'autoriser le lancement d'une consultation, sous forme d'appel d'offres ouvert, relative à « l'acquisition, la vérification et la maintenance des matériels de sécurité des bâtiments de Limoges Métropole », en 4 lots séparés, pour des marchés d'un an reconductible 3 fois un an.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole – Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 mars 2020

Accord-cadre en 20 lots relatif aux travaux de bâtiment dans les locaux de Limoges
Métropole - Lancement de la procédure en Appel d'Offres Ouvert

Les marchés actuels arrivant prochainement à échéance, le conseil communautaire décide d'autoriser le lancement d'une consultation, sous forme d'appel d'offres ouvert, relative aux « travaux de bâtiment dans les locaux de Limoges Métropole », en 20 lots séparés.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole – Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 mars 2020

Accords-cadres en 12 lots relatifs à la maintenance, entretien, assistance et réparations des installations CVC (chauffage – ventilation – climatisation / toutes énergies), plomberie, sanitaires et installations techniques spécifiques des bâtiments de Limoges Métropole -
lancement de la procédure en appel d'offres ouvert

Les marchés relatifs à ces prestations arrivant prochainement à échéance, le conseil communautaire décide d'autoriser le lancement d'une consultation sous forme d'appel d'offres ouvert, en 12 lots, concernant ce type de besoins.

ADOPTE A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 mars 2020

Nettoyage des sols, mobiliers et sanitaires dans le patrimoine bâti de Limoges Métropole -
modification de la délibération n° 23.3 du 26 septembre 2019

Il convient de prendre en compte les modifications et compléments apportés à la délibération n°23.3 du 26 septembre 2019 relative au lancement d'une consultation en appel d'offres ouvert pour les prestations de nettoyage classique (sols, mobiliers, sanitaires, etc.) de tout ou partie des locaux occupés par les services de Limoges Métropole, en 5 lots.

En effet, au regard de l'organisation interne du service et du caractère variable des locaux occupés, la mise en œuvre d'un allotissement est rendue particulièrement compliquée.

Aussi, le conseil communautaire décide d'autoriser le lancement d'un accord-cadre mono-attributaire, comportant un lot unique, exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande.

ADOPTE A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 30 mars 2020

Modification de la composition des commissions thématiques

Par délibération n°2.2 en date du 22 septembre 2020, Mme Sylvie BILLAT avait été désignée en tant que membre de la commission environnement durable et de la commission mobilité et réseaux.

Suite à sa démission de son mandat de conseillère municipale de la commune de Couzeix, elle ne peut plus exercer celui de conseillère communautaire.

Le conseil communautaire décide de modifier la composition des commissions thématiques concernées et désigne, en tant que nouveau membre de la commission environnement durable :

- Mme Nadine RIVET

et tant que nouveau membre de la commission mobilité et réseaux :

- Mme Delphine MOULIN

ADOPTE A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 mars 2020

Désignation d'un élu référent dans le cadre des relations avec le conseil de développement -
modification de la délibération n° 1.10 du 22 juillet 2020

Par délibération n°1.10 en date du 22 juillet 2020, Mme Sylvie BILLAT a été désigné élue
référente pour le collège « citoyens » au sein du conseil de développement.

Le conseil communautaire désigne :

- Mme Delphine MOULIN

en tant que nouvelle élue de la communauté urbaine référente pour ce collège « citoyens ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 mars 2020

Aide à l'investissement immobilier d'entreprise à la SARL Empreintes Nature

Afin d'accompagner son développement, la société « Empreintes Nature » a procédé à l'acquisition, en 2020, d'un nouveau local de 600 m² situé à Limoges, 48 rue Léonard Samie, pour un montant total de 100 352,68 € HT.

Ainsi, afin de soutenir ces travaux d'aménagement, le conseil communautaire décide d'accorder une subvention, équivalente à 10 % des dépenses éligibles et plafonnée à 7 196,50 €, à la SARL « Empreintes Nature ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 mars 2020

Aide aux investissements immobiliers - Quartier des Portes Ferrées (Limoges) - CAPEB Haute-Vienne ou tout autre personne morale s'y substituant

La Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment (CAPEB) Haute-Vienne a décidé de procéder, via la SCI BEPAC, au rachat et à la réhabilitation d'une partie de l'ancien centre commercial du quartier des Portes Ferrées, à Limoges afin d'y réimplanter son siège social ainsi que des structures satellites ou partenariales.

Afin d'être accompagnée dans ce projet dont l'investissement prévisionnel HT est estimé à 1,467 M€, la CAPEB a sollicité Limoges Métropole pour l'attribution d'une aide aux investissements immobiliers.

Le conseil communautaire décide d'accorder une aide plafonnée à 50 000 € à la SCI BEPAC et d'autoriser le Président à signer la convention tripartite à intervenir entre Limoges Métropole, la SCI BEPAC et la CAPEB Haute-Vienne.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole – Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 mars 2020

Aide aux loyers – ADDIDREAM

ADDIDREAM est une entreprise innovante, spécialisée dans l'impression 3D d'outils destinés à l'amélioration de l'intervention chirurgicale et qui souhaite devenir l'acteur de référence de l'impression 3D pour le médical.

Afin de participer au développement de cette société, le conseil communautaire décide d'autoriser, dans le cadre du dispositif d'aide à l'immobilier d'entreprise de Limoges Métropole, l'attribution d'une aide équivalente à 20% des dépenses de loyer, pour la période du 7 janvier 2021 au 5 novembre 2023 à la SAS ADDIDREAM plafonnée à 15 607,20 €.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole – Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 mars 2020

Aide aux loyers – SOTIMECO

Afin de participer au développement de SOTIMECO, le conseil communautaire décide d'autoriser, dans le cadre du dispositif d'aide à l'immobilier d'entreprise de Limoges Métropole, l'attribution d'une subvention équivalente à 20% des dépenses de loyer pour la période du 21 décembre 2020 au 22 novembre 2023 plafonnée à 15 084,20 €.

ADOPTER A L'UNANIMITE

Limoges Métropole – Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 mars 2020

Pôles de compétitivité - Programme d'actions 2021 - Proposition d'accompagnement de
Limoges Métropole

Dans le cadre des grandes orientations de la Stratégie d'innovation territoriale (SIT) de Limoges Métropole, le conseil communautaire décide de confirmer la poursuite des partenariats avec le Pôle européen de la céramique et le pôle ALPHA Route des Lasers et des Hyperfréquences (ALPHA-RLH) et l'attribution d'une subvention de 30 000 € pour le PEC et de 40 000€ pour ALPHA-RLH, au titre de 2021.

ADOPTE A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 30 mars 2020

Présentation du projet Limoges Métropole "territoire en transition hydrique"

Afin de s'engager dans une démarche de diminution de la consommation de l'eau, enjeu sociétal et d'aménagement du territoire, Limoges Métropole a identifié « l'eau », dans le cadre de la stratégie d'innovation territoriale, parmi les 4 filières économiques prioritaires du territoire.

Ainsi, elle souhaite, pour travailler sur cette problématique économique et politique, porter un projet « systémique », « démonstrateur » et « stratégique » qui poursuit 4 objectifs :

1. disposer d'eau en quantité et de qualité, pour tous les usages
2. augmenter la performance économique des entreprises industrielles ou non et des organismes publics (hôpitaux, bâtiments administratifs, services publics, ...) dont les activités nécessitent des besoins en eau,
3. soutenir le développement d'entreprises offrant des solutions innovantes et développant de nouveaux marchés,
4. communiquer sur une image de territoire résilient, exemplaire et innovant.

Dans le cadre de la gouvernance de ce projet majeur, sont instaurées diverses instances :

- un comité de pilotage restreint, composé de représentants de l'Etablissement public de coopération intercommunale (EPCI) et de SOLTENA.
- une instance de concertation intégrant les principaux acteurs de l'écosystème de l'eau, des représentants des usagers ainsi que les institutionnels et les financeurs : Agence de l'eau Loire Bretagne (AELB), Etablissement public territorial de bassin (EPTB), l'Office international de l'eau, l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), Région, Département, la Direction départementale des territoires (DDT)...

Afin de mettre en œuvre cette démarche un prestataire a été retenu. Les premières actions pourraient démarrer avant la fin 2021.

Le conseil communautaire décide de valider les quatre objectifs de la stratégie de transition hydrique de Limoges Métropole et prend acte de la composition des instances de gouvernance.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole – Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 mars 2020

Création d'une Zone d'activités économiques - secteur des Bouiges - Commune de Verneuil
sur Vienne

Afin d'assurer le développement économique futur de la communauté urbaine, il est proposé de procéder en interne à toutes les études nécessaires à la création d'une zone d'activités sur le secteur des Bouiges, à Verneuil-sur-Vienne.

Le conseil communautaire décide d'approuver le principe de cette création, autorise le Président à prendre toutes dispositions d'urbanisme, environnementales, archéologiques et forestières, à déposer toute demande d'autorisation, et à solliciter l'obtention de subventions auprès d'éventuels partenaires financiers.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole – Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 mars 2020

Office de Tourisme Intercommunal : programme d'actions 2021

Le conseil communautaire décide d'approuver la poursuite du partenariat avec l'OTI, le plan d'investissement prévisionnel, pour améliorer, en particulier les conditions d'accueil des visiteurs, et fixe le montant de l'aide financière, pour 2021, à 804 500 €, répartie entre une subvention de 604 500 € et le reversement du produit de la taxe de séjour à hauteur de 200 000 €.

Le conseil communautaire décide également d'approuver le principe de candidater à la démarche contrat de destination afin de construire un partenariat spécifique de la « destination Limoges » avec le Comité Régional du Territoire (CRT).

ADOPTE A L'UNANIMITE

Projet Obslim - Lancement d'une étude de faisabilité complémentaire

Afin de prendre en compte les modalités de portage et de financement mais, également, pour envisager l'intégration dans une approche touristique, du futur observatoire, il paraît nécessaire de s'attacher les services d'une Assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) spécialisée dans les projets qui allient tourisme et culture scientifique technique et industrielle.

Limoges Métropole prendrait à sa charge la réalisation de cette étude sans préjuger de la maîtrise d'ouvrage future de l'équipement.

Dans ce cadre, le conseil communautaire décide d'approuver le lancement de l'étude de faisabilité relative au projet OBSLIM et autorise le Président à effectuer toute démarche auprès de partenaires financiers potentiels.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole – Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 30 mars 2020

Procédure transactionnelle du zénith de Limoges Métropole - indemnisation au regard de la crise sanitaire due au covid 19 au titre de l'année 2020

Suite à la crise sanitaire découlant du covid-19 et à l'absence de visibilité sur la reprise des spectacles et manifestations organisés au sein du zénith, Limoges Métropole et S-PASS TSE ont convenu de conclure un avenant transactionnel au titre de l'année 2020.

En application du code de la commande publique, Limoges Métropole pourrait accompagner la société S-PASS TSE à hauteur de 75 836 € représentant 80 % de la perte de l'année 2020.

Elle annulerait également les deux titres des redevances annuelles 2020 dues par la société S-PASS TSE prévus au contrat de concession, d'un montant de 72 204,89 €.

Le conseil communautaire décide d'approuver le principe de cet avenant transactionnel et la somme à verser par Limoges Métropole à la société SNC Zénith de Limoges pour l'année 2020 d'un montant de 75 836 € et annule les titres des redevances annuelles 2020.

ADOPTE A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 mars 2020

Prolongation du contrat de Concession de service public du Zénith de Limoges Métropole

Le contrat de Concession de service public (CSP) pour la gestion et l'exploitation de la salle de spectacles du zénith, conclu avec à la société S-PASS TSE, devant s'achever le 30 juin 2021, la Communauté urbaine a engagé une procédure de renouvellement.

En raison de la crise sanitaire cette procédure a été stoppée et il est proposé de conclure un avenant de prolongation d'une année à ce contrat pour la période du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022.

Concernant les modalités financières de cet avenant, Limoges Métropole pourrait annuler les deux titres des redevances de l'année 2021 dus par la société S-PASS TSE qui sont prévus au contrat de concession, d'un montant de 71 829,59 €, ramenant la dernière demande de compensation à 131 470 € nets à la charge de Limoges Métropole.

Le conseil communautaire décide d'approuver la prolongation de la concession de service public, pour la période du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022, et le versement de la somme de 131 470 € par Limoges Métropole à la société SNC Zénith de Limoges, autorise le Président à signer l'avenant de prolongation et annule les titres des redevances annuelles 2021.

ADOPTE A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 mars 2020

Vélodrome - Choix technique permettant d'empêcher la formation de la condensation sur les pistes

Depuis fin janvier 2020, le vélodrome de Limoges Métropole connaît un phénomène de condensation sur ses pistes, qui empêche à ce jour, une utilisation normale de cet équipement.

Huit solutions ont été étudiées permettant de traiter le phénomène. Après analyse il est apparu que le principe d'assécher l'air du dôme en le déshumidifiant avant son insertion dans le dôme grâce à une roue dessiccante à gel de silice (solution 7), solution efficace et reconnue notamment dans le milieu de l'industrie, présente de nombreux avantages : coûts d'investissement et de fonctionnement moins élevés, opérations de maintenance préventive simples et moins contraignantes.

Le conseil communautaire décide d'approuver et de choisir la solution technique n°7, d'un coût de 239 100 € HT.

ADOPTE A L'UNANIMITE

S'est abstenu :

M. Alexandre PORTHEAULT

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 mars 2020

Première édition du triathlon de Limoges Métropole - organisation et présentation des épreuves

Le contrat de Concession de service public (CSP) conclu avec Vert Marine (2020/2025) pour l'exploitation du centre aquatique prévoit l'organisation annuelle d'un triathlon des équipements communautaires. Cette manifestation est prévue le dimanche 24 octobre 2021, sous réserve des conditions sanitaires le permettant.

Une organisation a, également, été mise en place avec l'ensemble des partenaires par le biais d'une équipe « projet », de groupes de travail restreints et thématiques ainsi que d'un comité de pilotage.

Le conseil communautaire prend acte de l'organisation de la première édition du triathlon de Limoges Métropole et de celle mise en place pour mener à bien ce projet.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole – Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 mars 2020

Aide au développement des Technologies de l'information et de la communication (TIC) à caractère éducatif - Versement d'un fonds de concours à la commune de Veyrac

Le conseil communautaire décide de donner son accord au versement d'un fonds de concours à la commune de Veyrac d'un montant de 3 562,34 € pour l'achat de matériel informatique à destination de son groupe scolaire.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole – Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 mars 2020

Protocole d'accord départemental de reprise économique 2021 - 2022 conclus avec le
Département de la Haute-Vienne

Afin de faire face à la crise sanitaire et dans le cadre du plan de relance national, le Département souhaite proposer aux collectivités infra départementales, pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2022, un Plan de reprise économique des territoires 2021-2022 (PRET).

Ce protocole d'accord départemental prévoit des orientations et des enveloppes financières du département à hauteur de 5 513 690 € pour Limoges Métropole.

Le conseil communautaire décide d'approuver ce protocole d'accord départemental et autorise le Président à le signer.

ADOPTE A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 mars 2020

Contrat d'agglomération conclu avec le Département de la Haute-Vienne – avenant 2

Dans le cadre du contrat d'agglomération conclu entre Limoges Métropole et le Département de la Haute-Vienne et dans l'attente de la signature d'un nouveau contrat pluriannuel, le Département a proposé la signature d'un avenant qui couvrirait l'année 2021.

Ainsi, Limoges Métropole conserve la possibilité de faire financer des projets dit « structurants » (volet 1) et des projets dans le cadre du « volet complémentaire » (volet 2).

Le conseil communautaire décide d'approuver :

- l'abrogation de l'avenant 2 approuvé par délibération le 14 février 2019 qui n'a pas connu de début d'exécution,
- le nouvel avenant 2 au contrat d'agglomération conclu avec le Département de la Haute-Vienne,
- les deux listes d'opérations qui seront présentées au Département de la Haute-Vienne pour arbitrage dans le cadre des volets 1 et 2 de cet avenant.

ADOPTE A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 mars 2020

Franchissement de l'A20 sur la commune de Limoges entre la Bastide et le Puy Ponchet – plan de financement prévisionnel

Dans le cadre du projet de franchissement de l'A20, Limoges Métropole a obtenu une aide financière de l'Etat d'un montant de 1 000 000 € de Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL).

De plus, dans le cadre du programme opérationnel européen Limousin 2014-2020, le soutien financier de l'Europe a été sollicité sur les crédits restants de la programmation 2014-2020 à hauteur du plafond annoncé par les services régionaux de 1 000 000 €.

Le plan de financement, présenté dans le document transmis, tient compte de l'aide financière de l'Etat au titre de la DSIL et de l'Europe au titre du FEDER.

DEPENSES	Montant total € HT	RESSOURCES	Montant HT	Taux
Création d'une voie urbaine reliant les quartiers de La-Bastide et du Puy-Ponchet et comprenant un franchissement de l'A20	9 189 350 €	Etat Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL)	1 000 000€	10,88 %
		Europe FEDER OS 6.1.1.	1 000 000€	10,88%
		<i>Sous total aides publiques</i>	2 000 000€	21,76%
		Limoges Métropole	7 189 350€	78,24%
TOTAL DEPENSES	9 189 350 €	TOTAL RESSOURCES	9 189 350 €	100 %

*assiette subventionnable au titre de la DSIL

Le conseil communautaire décide de valider ce plan de financement prévisionnel ainsi que la participation financière de l'Europe au titre du FEDER conformément à ce plan.

ADOPTE A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 mars 2020

Centrale énergie déchets de Limoges Métropole - Prix complémentaire pour les clients extérieurs à l'Entente

Limoges Métropole a été sollicité pour accueillir sur son installation 3 000 tonnes par an de déchets ménagers issus de ménages sur un périmètre différent de celui de l'Entente créée avec le Syndicat départemental d'élimination des déchets de la Haute Vienne (SYDED 87) et Evolis 23.

Aussi, les membres de celle-ci, lors de sa 4^{ème} conférence en date du 2 février, ont proposé de conserver le principe de disposer d'un prix différencié entre les membres de l'Entente et les clients extérieurs.

Le conseil communautaire décide de voter l'application, au 1^{er} janvier 2021, d'un nouveau tarif de 90 € la tonne hors TGAP, pour les clients extérieurs et autorise le Président à signer les conventions nécessaires.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole – Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 mars 2020

Convention de versement d'un fonds de concours conclue entre Limoges Métropole et la commune de Limoges - Conteneur enterré sur le parking public du Puy Las Rodas

La commune de Limoges a retenu le choix d'implanter un conteneur enterré dédié au verre sur le parking public situé à l'angle des rues François Perrin et du Puy Las Rodas, dont le coût représente un montant de 9 700 € HT.

Dans le cadre des dispositions du règlement de collecte, le conseil communautaire autorise le Président à signer la convention de versement d'un fonds de concours d'un montant de 4 850 € net avec la commune de Limoges.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole – Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 mars 2020

Accord-cadre relatif à la fourniture et installation de pièces détachées pour les équipements du centre de recyclage - 9 lots - Lancement de la procédure en appel d'offres ouvert

Le conseil communautaire autorise le lancement d'une consultation, sous forme d'appel d'offres ouvert, relative à la « fourniture et installation de pièces détachées pour les équipements du centre de recyclage », en 9 lots séparés, gérés en régie.

ADOPTE A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 mars 2020

Opérations d'archéologie préventives 2021 - Conventions avec l'Institut national de recherches archéologiques préventives pour la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive

Afin de permettre une simplification administrative et une plus grande réactivité pour le lancement des travaux par Limoges Métropole sur certains secteurs classés en « sites patrimoniaux remarquables », les conventions relatives à la réalisation des diagnostics d'archéologie préventive à intervenir avec l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives (INRAP) pourraient être signées par le Président de la Communauté urbaine sur la base d'une convention-type.

Ainsi, le conseil communautaire décide d'approuver cette convention-type, autorise le Président à signer, sur cette base, les conventions à intervenir et à solliciter les autorisations d'urbanisme ou autre nécessaires aux projets auprès des autorités compétentes.

ADOPTE A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 mars 2020

Convention d'action foncière entre l'Etablissement public foncier de Nouvelle Aquitaine,
Limoges Métropole et la commune de Couzeix

Dans le cadre du partenariat conclu avec l'Etablissement Public Foncier de Nouvelle Aquitaine (EPFNA) et Limoges Métropole, il est proposé d'adopter une convention opérationnelle avec la commune de Couzeix pour la réalisation d'un projet global de renouvellement urbain permettant la construction d'un équipement public intégrant une crèche, de nouveaux services publics ainsi qu'une offre en logements locatifs sociaux.

Ainsi, sur le périmètre de réalisation de ce projet, le conseil communautaire décide de retirer les délégations du droit de préemption urbain précédemment consenties à la commune de Couzeix, de déléguer ce droit à l'EPFNA et autorise le Président à signer la convention opérationnelle avec l'EPFNA et cette commune.

ADOPTE A L'UNANIMITE

N'a pas participé au vote :

M. Vincent LEONIE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 mars 2020

Approbation d'un protocole d'accord dans le cadre d'une médiation concernant le lotissement du Prasmounier sur la commune de Verneuil sur Vienne

Monsieur et Madame Legouteil ainsi que d'autres résidents du lotissement de Prasmounier situé sur la commune de Verneuil sur Vienne, ont adressé à Limoges Métropole un recours gracieux contre le PLU approuvé en ce qu'il classe la parcelle N°ZM 644 en zone Ub3 et qu'il supprime l'Espace boisé classé (EBC) présent sur cette même parcelle.

Après une procédure de médiation, les parties ont souhaité mettre un terme définitif à ce litige par voie de protocole d'accord moyennant des concessions réciproques (reclassement d'une partie de la parcelle en EBC notamment).

Le conseil communautaire décide d'approuver la démarche relative à la conclusion de ce protocole d'accord et autorise le Président à le signer.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole – Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 mars 2020

Approbation de la modification simplifiée n°7 du PLU de Feytiat – Modification du règlement écrit de la Zone urbaine à vocation économique (UE)

Le conseil communautaire décide d'approuver la modification simplifiée n°7 du PLU de la commune de Feytiat qui vise à modifier le règlement écrit de la zone urbaine à vocation économique (UE) afin de permettre l'installation de services publics ou d'intérêt collectif.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole – Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 mars 2020

Modalités relatives à la procédure de modification simplifiée n°4 du Plan local d'urbanisme de la commune de Panazol – Suppression de l'emplacement réservé n°18

Le conseil communautaire décide de prescrire la modification simplifiée n°4 du PLU de la commune de Panazol qui vise à supprimer un emplacement réservé dans le cadre du projet de la déviation Nord de Feytiat (RD979) au bénéfice du Département de la Haute-Vienne. Ce dernier ne s'opposant pas à cette suppression.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole – Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 30 mars 2020

Révision allégée n°1 du Plan local d'urbanisme de la commune de Boisseuil – Réduction d'un
Espace boisé classé (EBC)

Le conseil communautaire décide de prescrire la révision allégée n° 1 du PLU de la commune de Boisseuil qui vise à réduire un Espace boisé classé (EBC) afin de permettre l'agrandissement d'une activité de pension de chevaux.

ADOPTE A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 mars 2020

Abrogation de la délibération n°4.19 du conseil communautaire du 22 juillet 2020 concernant la prescription d'une procédure de révision « allégée » n°1 sur la commune de Limoges afin de réduire un Espace boisé classé (EBC)

Le conseil communautaire décide d'abroger la délibération du 22 juillet 2020 prescrivant la révision allégée n°1 du PLU de la Ville de Limoges qui consistait à déclasser une partie d'un Espace boisé classé en vue de permettre l'implantation d'un local technique dans le cadre d'un projet d'installation de turbines hydroélectriques sur les conduites d'adduction aux eaux brutes alimentant l'usine de la Bastide.

Le périmètre du projet ayant évolué, il conviendra donc de lancer une nouvelle procédure.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole – Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 30 mars 2020

Révision allégée n°3 du Plan local d'urbanisme de la commune de Limoges – Réduction d'un Espace boisé classé (EBC)

Le conseil communautaire décide de prescrire la révision allégée n°3 du PLU de la commune de Limoges qui vise à réduire un Espace boisé classé (EBC) afin de pouvoir réaliser le projet d'installation de turbines hydroélectriques sur les conduites d'adduction aux eaux brutes alimentant l'usine de la Bastide et la construction d'un local au niveau du stabilisateur de pression de Beaune-les-Mines.

ADOPTE A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 mars 2020

Renouvellement de la convention de veille foncière avec la Société d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER) Nouvelle-Aquitaine

La convention de veille foncière sur l'ensemble du territoire communautaire conclue entre Limoges Métropole et la SAFER Nouvelle-Aquitaine arrive à échéance au 30 juin 2021.

Son renouvellement pourrait intervenir avec de nouvelles conditions financières concernant le versement d'un forfait fixe de 10 000 € HT par an permettant à Limoges Métropole et ses communes d'accéder à l'outil vigifoncier.

De plus, concernant l'usage du droit de préemption de la SAFER, le conseil communautaire pourrait autoriser le Président à saisir directement la SAFER dans un délai de 10 jours maximum, afin de ne pas perdre une opportunité foncière, moyennant une rémunération de 700 € HT par dossier de préemption, quelle qu'en soit l'issue.

Le conseil communautaire décide d'autoriser la signature de la convention cadre avec la SAFER Nouvelle-Aquitaine et autorise le Président à saisir la SAFER directement dans le cadre d'une opportunité foncière.

ADOPTE A L'UNANIMITE

N'a pas participé au vote :

M. Guillaume GUERIN

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 mars 2020

Contrat de ville - Nouveau programme de Renouvellement Urbain - Projet de convention multi partenariale et mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage en 2 lots - Modifications et compléments apportés à la délibération 20.1 du 18 décembre 2020 - Lancement de la procédure en Appel d'offres restreint

Le conseil communautaire prend en compte les modifications et compléments apportés aux délibérations n°11.1 du 21 décembre 2018 et n°20.1 du 18 décembre 2020 relatives au lancement d'une consultation en appel d'offres ouvert pour deux missions d'Assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) dans le cadre du pilotage du Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPRU).

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole – Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 mars 2020

Accord-cadre à bons de commande afférent aux travaux d'entretien spécifique de la voirie de
Limoges Métropole - Lancement de la procédure en appel d'offres ouvert

L'accord-cadre à bons de commande multi-attributaires relatif à la réalisation de travaux sur
la voirie ayant donné lieu à l'apparition de difficultés, il a été proposé de ne pas le reconduire.

Le conseil communautaire décide d'autoriser le lancement d'une consultation, sous forme
d'Appel d'offres ouvert, relative à ce type de travaux.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole – Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 mars 2020

Accord-cadre relatif aux travaux de marquage routier - Lancement de la procédure en appel d'offres ouvert

Le marché actuellement en cours arrivant prochainement à échéance, le conseil communautaire décide d'autoriser le lancement d'une consultation, sous forme d'Appel d'offres ouvert, relative aux « travaux de marquage routier » et qui concernerait la fourniture et la réalisation de marquages au sol en peinture, enduit bi-composant, bande préfabriquée ou résine.

ADPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole – Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 mars 2020

Accord-cadre en 2 lots relatif aux fournitures pour la viabilité hivernale - Lancement de la
procédure en appel d'offres ouvert

Les précédents marchés arrivant prochainement à échéance, le conseil communautaire décide
d'autoriser le lancement d'une consultation, sous forme d'Appel d'offres ouvert, relative aux
« fournitures pour la viabilité hivernale », en 2 lots séparés.

ADOPTE A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 mars 2020

Candidature de Limoges Métropole à l'appel à projets relatif aux transports collectifs en site propre et pôles d'échanges multimodaux du Ministère chargé des Transports

Le Ministère chargé des Transports a ouvert un 4^{ème} Appel à projets (AAP) relatif aux Transports collectifs en site propre (TCSP) et Pôles d'échanges multimodaux (PEM) dont l'enveloppe globale allouée est de 450 millions d'euros. Les projets retenus bénéficieront d'une subvention variable en fonction des caractéristiques de chaque projet, plafonnée à 40 millions d'euros.

Dans ce cadre, le conseil communautaire décide d'autoriser le président à déposer le dossier de candidature de Limoges Métropole, auprès du Ministère des Transports et à signer cette candidature, dans le cadre du projet de modernisation du réseau de transport en commun de Limoges Métropole autour de la création de deux lignes aménagées en Bus à haut niveau de service (BHNS) et d'un dispositif de pôles d'échanges multimodaux.

ADOpte A L'UNANIMITE

Cofinancement de l'étude de circulation RN520-Quais de vienne

La Ville de Limoges souhaite un réaménagement de la RN520 dans la partie des quais de Vienne entre les carrefours des Casseaux et du Clos Moreau.

Une étude de trafic origine/destination portée par la Direction interdépartementale des routes Centre-Ouest (DIRCO) est proposée afin de permettre d'identifier les flux sur les quais et d'évaluer la part de poids lourds et d'identifier et de quantifier les reports potentiels de trafic sur son réseau de voirie et surtout d'intégrer ces données dans l'étude en cours sur ces échangeurs pour le bon dimensionnement des carrefours.

Le coût de cette étude est estimé à 50 000 € TTC. La clé de répartition du financement est la suivante : 25 % pour Limoges Métropole, 25% pour la Ville de Limoges et 50% pour la DIRCO.

Le conseil communautaire décide d'approuver le financement ainsi que le taux de participation de Limoges Métropole à cette étude et autorise le Président à signer la convention afférente.

ADOPTE A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 mars 2020

Accord-cadre relatif à l'acquisition de navettes électriques de centre-ville - lancement de la procédure en appel d'offre ouvert

Limoges Métropole a décidé de reprendre le fonctionnement du service de navettes électriques sur le secteur de l'hyper centre-ville de Limoges depuis le 2 octobre 2020 et jusqu'au 31 décembre minimum. En effet l'évaluation de l'expérimentation a été profondément perturbée par la crise sanitaire en cours.

La décision de pérennisation définitive du service interviendra sur la base d'un bilan de la fréquentation d'ici fin d'année 2021. Le choix possible de pérenniser ce service, sur un temps long, nécessite de se poser la question de l'achat des véhicules électriques nécessaires à l'exploitation.

Ce projet peut bénéficier d'aides financières au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) et du programme Moebus. Les conditions d'obtention de ces subventions sont liées à un engagement de l'opération, soit une notification du marché, avant la fin de l'année 2021.

Il apparait donc opportun, quelle que soit la décision de pérennisation du service, d'autoriser le lancement d'une consultation en appel d'offres ouvert pour l'acquisition de 4 navettes électriques de centre-ville avec variantes obligatoires concernant les batteries et chargeurs.

ADOPTE

Ont voté contre :

M. Gaston CHASSAIN
Mme Julie LENFANT
M. Jacques ROUX
M. Jean-Yves RIGOUT
M. Ludovic GERAUDIE
M. Serge ROUX
Mme Marie-Claude BODEN
M. Laurent LAFAYE
Mme Corinne JUST

M. Olivier DUCOURTIEUX
M. Jérémy ELDID
Mme Geneviève LEBLANC
M. Thierry MIGUEL
Mme Gülsen YLDIRIM
M. Gilbert BERNARD

Se sont abstenus :

Mme Emilie RABETEAU
M. Pascal ROBERT
M. Claude COMPAIN
M. Claude BRUNAUD
M. Joël GARESTIER
M. Franck DAMAY
M. Denis LIMOUSIN
Mme Martine TABOURET
Mme Anne-Marie COIGNOUX

Limoges Métropole – Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 30 mars 2020

Concession de service public des transports urbains - Signature d'un avenant n°2

Afin de prendre en compte les différentes évolutions du service de transports en commun ayant des impacts techniques, commerciaux et financiers, le conseil communautaire décide de donner son accord à la conclusion d'un avenant n°2 à la convention de concession de service public de transports urbains.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole-Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 30 mars 2021

Comptes rendus au conseil communautaire de diverses décisions et des
délibérations prises par le bureau communautaire

Le Président rend compte des décisions qu'il a été amené à prendre et des délibérations prises lors du bureau communautaire du 23 mars 2021 en vertu des dispositions du Code général des collectivités territoriales.